



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2016

LA CANTINE SERA PLUS CHÈRE POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Un décret paru en mars 2016 relatif aux bourses de collège et lycée a permis d'annoncer une simplification du système et de supprimer, en silence, une aide importante pour les familles : les remises de principe.

Ces remises sont un dispositif qui permet en effet aux familles de trois enfants et plus de bénéficier de déductions sur les tarifs de cantine ou de pension pour leurs enfants scolarisés dans le secondaire.

Si Familles de France a accueilli la bonne nouvelle de simplification des demandes de bourse et de revalorisation prochaine des bourses de lycée, Familles de France défend aussi l'utilité des remises de principe :

- L'accueil en demi-pension ou pension concerne un grand nombre d'élèves du secondaire, et a un coût pour les familles.
- La cantine est, un moment important pour les élèves pour leur équilibre diététique et pour leur vie en collectivité.

Familles de France regrette qu'une fois de plus une aide aux familles soit supprimée.

Familles de France demande que cette décision injuste soit reconsidérée.

Familles de France enquête chaque année sur le coût de la rentrée pour les familles et veille au maintien de leur pouvoir d'achat : la rentrée prochaine sera plus difficile pour les familles de trois enfants et plus.

Contact Presse : 01 44 53 45 90

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org